

**N°08-07-2021 / 08 – Vente de terrains de la ZA de l’Aunay à la SEM Territoire  
développement**

L'An deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du 2 juillet deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle polyvalente de Coudray-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** : Sylvie CHERON, Angélique PAILLARD, Philippe RUHLMANN, Pascal MELLINGER, Pierre FERRE, Eric GIRONDEAU, Michel THIBAUT, Claude EPINETTE, Jean-Claude CHEVEE, Marc AUBRY, Nathalie BRUNET, Luc CALLU, Rudy BUARD, Alain VILETTE, Marc PETAGNA, Sabine AGESNE, Guillaume CARAYON, Nadine CHAILLOU, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Harold HUWART, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Absents : **9** – Daniel BOUYGUES, Catherine CATESSON, Gérard DEVOIR, Céline GUILLOCHON, Jean-Pierre HUGUET, Guy BOCQUILLON, Marie POIRIER, Jean-Albert BASSOULET, Bertrand de MONICAULT,

Pouvoirs : **8** - Stéphane COURPOTIN à Sylvie CHERON, Marie-Anne PICHARD à Eric GIRONDEAU, Thomas BLONSKY à Alain VILETTE, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Jean-Claude DORDOIGNE, Martine CARRE-AVELINE à Jérémie CRABBE, Amadys CASTANIER à Pascale De Souancé, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT, Julie RACHEL à Marie-Claude RIGOT

Secrétaire de séance : Nathalie BRUNET

La SEM régionale Territoires Développement a été sollicitée par la société Euro Wipes implantée sur la ZA de l’Aunay à Nogent-le-Rotrou pour construire une unité de stockage dans le prolongement de l’unité de production actuelle. Ce projet est réalisé en collaboration avec la SEM d’aménagement la SAEDEL.

La CDC du Perche participe au capital de la SEM Territoire développement car elle entend soutenir ce projet de développement.

Pour rappel (comité technique du 23 octobre 2020 de Territoire développement), « eu égard au développement d’Euro Wipes, la surface à construire (10 000m<sup>2</sup>) permet d’absorber les besoins de l’entreprise pendant 3 à 4 ans avec des embauches de 20 emplois par an ».

Les parcelles de terrain, AE 222 et AE 224, nécessaires à la réalisation du projet, appartiennent à la CDC du Perche (arrêté préfectoral du 28/12/2016 de dissolution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 du syndicat mixte pour la réalisation d'une ZA du Val d'Huisne et transfert de plein droit de l'actif et du passif du syndicat à la CDC du Perche).

Il convient d'acter la vente des parcelles cadastrées AE 224 et AE 222 à la SEM Territoire Développement (voir plan ci-joint).

Un avis des Domaines a été rendu sur la valeur vénale de la parcelle AE 224 estimée à 16 600 m<sup>2</sup> : 150 000 €.

La parcelle AE222 de 924m<sup>2</sup> n'a pas fait l'objet d'une évaluation domaniale. Ramené au prix au m<sup>2</sup> évalué par les Domaines pour la parcelle AE224, ces 924 m<sup>2</sup> s'élèvent à 8 349 €.

Il est proposé :

- de vendre les parcelles AE 222 et AE 224 à la SEM Territoire Développement au prix total de 150 000 €
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité par arrêté du Président à signer les actes correspondants étant entendu que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Harold HUWART ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide par 36 voix pour, de valider cette proposition de vente de terrains de la ZA de l'Aunay à la SEM Territoire Développement et d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y référant.

**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le : **23 JUIL. 2021**

21 JUIL. 2021

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
L'adjoint.e délégué.e,

